

Vous avez dit FORMATION ?

La Formation de nos arbitres est assurée par le corps arbitral, tant au niveau national que régional.

Le système n'est pas le fruit du hasard ou d'une quelconque volonté d'originalité.

Il s'appuie, au contraire sur une réflexion concertée du corps arbitral de notre Fédération dans un souci permanent de rigueur, de justice et de respect des coureurs. Certes, me direz vous, un FORMATEUR possède (normalement) une dose de pédagogie qui lui permet d'adapter son discours à la chose enseignée... Oui, mais voilà : on n'enseigne bien que ce que l'on aime, on transmet d'autant mieux ce que l'on vit soi-même, on ne peut faire partager, acquérir, mettre en pratique, que des connaissances que l'on possède, en soi, le plus complètement possible.

Au delà des techniques, les Arbitres se doivent d'avoir une attitude, une déontologie, communes. L'adaptation à un plan d'eau, à l'âge ou la catégorie des coureurs, la rigueur d'un jugement dans le respect des règles, les relations avec l'ensemble des parties prenantes, sont autant d'éléments fondamentaux, quant à notre crédibilité, et, par là même, celle de notre Fédération.

Les décisions prises, cette année, dans le sens de la formation continue, affirment encore plus cette volonté. J'en suis profondément satisfait.

Quant à nos contenus de formation, ils ont maintenant fait école puisque la plupart des pays latins, nos voisins, les utilisent à leur tour.

Alors ? Je me pose une question... ne serions nous pas un peu trop modestes ? Faut il, pour être " dans le vent ", mettre l'accent sur le " faire savoir " au détriment du " savoir faire " ?

Daniel MACCARI

Modifications aux RCV 1997-2000

Comme chaque début d'année, un certain nombre de règles sont modifiées après le congrès ISAF. Vous trouverez ci-après les dernières modifications applicables au 1/1/2000.

Règle 16 (applicable 1/1/00)

Numérotter la règle 16 en 16.1 et insérer une nouvelle règle 16.2 :

16.2
De plus, quand après le signal de départ un voilier bâbord amures se maintient à l'écart d'un voilier tribord amures, le voilier tribord amures ne doit pas modifier sa route si en conséquence le voilier bâbord amures est immédiatement contraint de modifier sa route pour se maintenir à l'écart.

Règle 18.2(b) (applicable 1/1/00)

Remplacer la règle 18.2(b) par :
(b)

Si un voilier est en route libre devant quand il atteint la zone des deux longueurs, le voilier alors en route libre derrière doit par la suite se maintenir à l'écart. Les règles 10, 11 et 18.2(a) ne s'appliquent pas et, après le signal de départ, la règle 16 s'applique seulement si le voilier prioritaire modifie sa route pour s'éloigner de la marque ou de l'obstacle. Si le voilier prioritaire dépasse la position bout au vent, la règle 13 s'applique et cette règle-ci ne s'applique plus.

Règle 87.2 (applicable 1/1/00)

Remplacer la règle 87.2 par :

87.2 Avis de course ; désignation des arbitres

L'autorité organisatrice doit publier un avis de course conforme à la règle M1, désigner un comité de course et, si approprié, désigner un jury. Cependant, le comité de

(Suite en page 2)

Réunion des Formateurs des CRA

Les formateurs des différentes CRA ont été invités par la CCA le samedi 11 décembre 1999. Seize Ligues étaient représentées et ont travaillé durant une matinée.

1. Christian PEYRAS, avant de rejoindre le comité directeur de la FFV, ouvre la réunion en soulignant l'importance d'une harmonisation des formations dispensées par les commissions régionales d'arbitrage pour favoriser une élévation du niveau de notre corps arbitral, objectif annoncé à plusieurs reprises par le président Jean Pierre CHAMPION.

2. Après un tour de table de présentation, chaque représentant de CRA effectue un rapide exposé des actions de formation dans sa ligue.

Les budgets régionaux destinés à la formation d'arbitres s'étalent de 1500 F à 30 000 F. Généralement dispensés par la ligue, on note cependant deux régions où le budget est donné par les CDV. La plu-

part des représentants disent n'avoir pas de difficultés à obtenir une rallonge budgétaire pour financer des actions complémentaires ou exceptionnelles.

Les contenus de formation s'appuient généralement sur la documentation fournie par la CCA. On note cependant quelques initiatives comme une formation à travers un jeu (Bourgogne), l'utilisation de jeux de rôle pour la formation des jurys (Ile de France), l'utilisation des cassettes vidéo " Les règles de course " (Haute Normandie), des tests écrits en fin de formation (Picardie).

Le recrutement est parfois difficile et faible. De plus, toutes les régions notent une défection importante à chaque étape du cursus : inscriptions, tronc commun, spécialisation.

Les comités de course constituent la grande majorité des arbitres régionaux formés (60 à 90% selon les régions). Certaines régions ne forment aucun jury (Corse, Centre).

Une formation funboard est assurée dans quelques régions (Poitou- (Suite en page 8)

Modifications aux RCV

(Suite de la Page 1) course, le jury international et les umpires peuvent être désignés par l'ISAF tel que requis par les règlements de l'ISAF.

Règle 89(c) (applicable 1/1/00)

Remplacer la règle 89(c) par :

(c)

Un jury international conforme aux exigences de l'annexe Q. Une autorité nationale peut prescrire que son accord est nécessaire pour la désignation des jurys internationaux pour les épreuves au sein de sa juridiction, sauf pour celles de l'ISAF ou quand les jurys sont désignés selon la règle 87.2.

Annexe C - Règles du Match Racing

Règle C2.2 (applicable 1/1/00)

Remplacer la règle C2.2 par :

C2.2

Les règles 16.2 et 17.2 sont supprimées.

Annexe D - Règles de course par équipes

Règle D1.1(a) (applicable 1/1/00)

Supprimer la règle D1.1(a).

Annexe Q - Jury International

Règle Q1.1 (applicable 1/1/00)

Remplacer la règle Q1.1 par :

Q1.1

Un jury international doit être composé de navigateurs expérimentés, avec une excellente connaissance des règles de course et une expérience exhaustive du comité de réclamation. Il doit être indépendant et ne pas comprendre de membres du comité de course, et être désigné par l'autorité organisatrice sous réserve de l'approbation de l'autorité nationale lorsque cela est requis (voir la règle 89(c)), ou par l'ISAF selon la règle 87.2.

Règles pour l'Équipement des Voiliers

L'ISAF a édité les «Equipment Rules of Sailing 1997/2000». La traduction est actuellement terminée.

Les Commentaires Concernant les Modifications aux RCV (B. Bonneau)

Nouvelle règle 16.2 :

L'ancienne règle 16 (qui devient 16.1) est une limitation générale s'appliquant au voilier prioritaire. Implicitement, cette règle lui permet de modifier sa route par exemple pour revenir " couvrir " un voilier non prioritaire.

Une partie du monde de la régates considère que cette manœuvre appliquée à des voiliers sur amures différentes peut les mettre en situation de collision dangereuse pour les bateaux mais aussi pour les équipages, crainte qui a motivé cette nouvelle règle 16.2. Son sens est très proche de celui de l'ancienne règle 35 des éditions précédentes des RCV : si un voilier bâbord amures se maintient à l'écart d'un voilier tribord amures, il doit pouvoir le faire sans redouter qu'une nouvelle modification de route du voilier tribord le contraigne à répondre immédiatement par une manœuvre qu'il n'avait pas prévue, même si au moment où le tribord modifie à nouveau sa route il a encore la place de se maintenir à l'écart. L'objectif est donc de limiter l'incertitude mutuelle des routes des deux voiliers et ainsi réduire les risques de collision grave. Il faut noter que cette règle ne s'applique qu'après le signal de départ.

Règle 18.2(b) :

L'interprétation parfois donnée à l'ancienne règle 18.2(b) n'avait pas été prévue par les rédacteurs. Elle pouvait laisser entendre que le voilier en route libre derrière qui s'engageait tardivement n'avait ensuite comme obligation que celle de se maintenir à l'écart, et le voilier en route libre devant se trouvait alors soumis à la règle 16 pendant son contournement, ce qui lui imposait de laisser à l'autre la place de se maintenir à l'écart. L'objectif initial de la règle, qui est de permettre au voilier en route libre devant de contourner la marque sans avoir à se préoccuper de son adversaire s'avérait nettement contrarié par cette interprétation.

C'est d'abord en match racing que ce problème a été perçu, et résolu par la règle C2.10, et en course par équipe (règle D1.1) mais comme la situation peut aussi se retrouver en course en flotte, il a été décidé de reformuler cette règle 18.2(b), quasiment sous la même forme que la C2.10 et la D1.1.

La seule différence est l'ajout de " après le signal de départ ". La nouvelle 18.2(b) renforce donc les droits du voilier qui aborde la zone des deux longueurs en route libre devant et lui permet de contourner la marque sans risque d'être limité dans sa manœuvre par le voilier en route libre derrière.

Règles 87.2, 89(c) et Q1.1 :

L'ajout fait à ces trois règles permet explicitement à l'ISAF de désigner pour ses épreuves les membres du jury.

Règle C2.2 :

Règle modifiée en conséquence de l'ajout de la nouvelle règle 16.2, laquelle ne s'applique pas au match racing.

Suppression de la règle D1.1 :

La nouvelle règle 16.2 reprend quasiment les termes de la règle D1.1 qui ne se justifie donc plus en tant que règle d'exception.

Arbitrage Direct

Vous aurez tous remarqué, dans le programme de formation, des stages inédits : Règle 42, course par équipes...

Ils sont destinés à des juges déjà qualifiés, intéressés par l'arbitrage direct.

Il ne s'agit pas là de match racing : Les umpires ont une formation spécifique ayant pour base l'annexe C des RCV.

Il s'agit de régates où les arbitres sont amenés à juger en direct sur l'eau :

- soit une règle particulière, par exemple la règle 42 - Moyens de propulsion - pour laquelle la plupart des classes concernées (solitaires, voile légère) souhaitent un arbitrage direct. Les juges doivent donc connaître la classe et ses techniques de navigation, savoir évoluer en bateau à moteur à proximité de voiliers sans (trop) les gêner, savoir prendre une décision et enfin assurer le suivi des pénalités.

- Soit une forme particulière de régates, par exemple la course par équipes, régie par l'annexe D des RCV où ils doivent juger en direct toutes les situations de rencontre entre les voiliers

- Soit des régates techniquement classiques, mais particulières en raison de leur organisation (Grands Prix ORMA, trophée Clairefontaine...).

Pour ce dernier cas, aucun stage spécifique n'est proposé en raison des difficultés de mise en œuvre, mais nous souhaitons proposer sur ce type d'épreuves des places d'adjoints désireux de se former. Embarqués avec les arbitres désignés, ils vivent les situations et participent aux décisions pour, à terme, pouvoir à leur tour être nommés sur de telles régates. Les juges qualifiés possédant déjà une expérience minimum d'arbitrage direct intéressés par cette pratique doivent rapidement s'adresser à la CCA en précisant la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent participer.

Les qualités requises sont : bonne expérience de la régates, excellente connaissance des règles, capacité à piloter un bateau à moteur rapide dans des conditions difficiles, résistance à la mer.

LES NOMINATIONS 1999 - 2000

Comités de course Nationaux

1999 Cozic Didier	Bretagne
2000 Evrard J-Pierre	Champagne Ardennes
1999 Hury J-Michel	Côte d'Azur
2000 Lapiquonne Albert *	Martinique
2000 Monniot Maurice	Alpes Provence
2000 Mothes-Masse J-B	Aquitaine
1999 Otero J-Pierre	Côte d'Azur
2000 Prou Didier	Poitou Charentes
1999 Rigaud Antony	Nord Pas de Calais
1999 Tison J-Louis	Aquitaine

Juges Nationaux

2000 Coidan Eric	Pays de Loire
1999 Michon Jean-Luc	Pays de Loire
1999 Morel Olivier	Ile de France
2000 Perrot Guy *	Nlle Calédonie
1999 Planson Didier	Pays de Loire
1999 Rohart Philippe	Alpes Provence
1999 van Overstraeten Axelle	Alpes Provence
2000 Vialet Michel	Languedoc Roussillon

Umpires Nationaux

1999 Beltran Louis	Poitou Charentes
1999 Bornes J-Claude	Languedoc Roussillon
1999 Bouyoukas J-Miltiade	Côte d'Azur
1999 Bregon Laurent	Bretagne

1999 Chenebault Alain	FFV
1999 Clerc Patrice	Côte d'Azur
1999 Cordonnier J-Pierre	Pays de Loire
1999 Gout J-Marie	Pays de Loire
1999 Le Gouic Olivier	Bretagne
1999 L'Emeillet Alain	Bretagne
1999 Ollier Marc	Corse
1999 Peronneau Henri	Côte d'Azur
1999 Ponce J-Sébastien	Côte d'Azur
1999 van Der Houwen Lionel	Côte d'Azur
1999 Vanier Denis	Languedoc Roussillon

C de C Nationaux Stagiaires

2000 Berland André	Ile de France
2000 Cassagne M-Cécile	Midi Pyrénées
2000 Cassagne Sébastien	Midi Pyrénées
1999 Delmas Laurent	Bretagne
2000 Duhaze Charles	Haute Normandie
1999 Guerin Frédéric	Bretagne
1999 Huret Etienne	Picardie
2000 Jouannic François	Ile de France
1999 Jumel Jacky	Côte d'Azur
1999 Korhel Georges	Côte d'Azur
1999 Le Meillour Franck	Bretagne
1999 Lefevre Gilbert	Languedoc Roussillon
1999 Legrnad Jacques	Bretagne

1999 Leroy J-Claude	Poitou Charentes
2000 Renoult Marc	Haute Normandie
2000 Vachez J-Claude	Dauphiné Savoie

Juges Nationaux Stagiaires

1999 Becognee Monique	Poitou Charente
2000 Bodolec Guénael	Pays de Loire
1999 Bregon Laurent	Bretagne
1999 Brehier Patrick	Bretagne
1999 Brunel Gilles	Picardie
1999 Cali Charles	Nlle Calédonie
1999 de Ligondes Eric	Alpes Provence
1999 Peronneau Henri	Côte d'Azur
1999 Petit Daniel	Bretagne
1999 Toebelmann Burkard	Nlle Calédonie
1999 Travert Jean-Claude	Basse Normandie

Umpires Nationaux Stagiaires

2000 Audibert Hélène	Corse
2000 Cherbonnel J-André	Alpes Provence
1999 Chomard Alain	Bretagne
1999 Cottin Patrick	FFV
1999 Droual Laurent	Ile de France
2000 Guillem Jean	Côte d'Azur
2000 Krier Valérie	Côte d'Azur
2000 Labaied M-Paule	Côte d'Azur
2000 Pautier Founette	Côte d'Azur
1999 Quenaon Hervé	Bretagne
2000 van Overstraeten Axelle	Alpes Provence
2000 van Overstraeten Michel	Alpes Provence

Les Stages Nationaux en 2000

(Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès des CRA.)

COMITÉ DE COURSE 3 Stagiaires/stage	Printemps des Solitaires Hyères du 11 au 14 Avril	Coupe Nale 420 Cherbourg du 12 au 17 Août	National FC8 Lorient du 01 au 05 Novembre	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture	
COMITÉ DE RÉCLAMATION 3 Stagiaires/stage	Printemps des Solitaires Hyères du 11 au 14 Avril	Chpt France VOS Brest du 5 au 8 Mai	Stage de Réserve Chpt Fce Espoirs Le Havre du 19 au 25 Août	Grd Prix de l'Armistice Bordeaux du 01 au 5 Nov.	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
UMPIRING	Finale du Chpt de Méditerranée du 11 au 14 Mars	Sélective Chpt Fce Jeunes ENV Quiberon du 14 au 17 Avril	Coupe Armorica ENV Quiberon du 03 au 08 Mai	Inscriptions closes 2 semaines avant la date d'ouverture	

Les candidats à un stage Umpire doivent avoir une bonne expérience de navigation personnelle en régate, une capacité confirmée à rester plusieurs heures en mer dans des conditions difficiles.

FUN BOARD ? Stagiaires/stage	COMITÉ Cpt Fce Espoirs du 30/10 au 4/11	JUGE Cht Fce Espoirs du 30/10 au 4/11	JUGE DE VAGUES Carro du 30/10 au 4/11	JUGE DE VAGUES Finale AFF du 26 au 29/10	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
VRC ? Stagiaires/stage	Chpt de France CI M SRV Annecy du 5 au 8 Mai	Chpt d'Europe CI 1M Saint Cyr du 1 au 8 Juillet			Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
RÈGLE 42 ? Stagiaires/stage	Monde Meldges 24 SR Rochelaises du 26/08 au 02/09	Internationaux de France Laser Hourtin du 12 au 16 Juillet	Régate de Noël Hyères du 27 au 31 Décembre		Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
JAUGE 8 Stagiaires/stage	Jaugeur Fédéral ENV Quiberon du 26 au 29 Octobre	Jauge Coques ENV Quiberon Juillet	Jauge Coques Lieu à déterminer Septembre		Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture
COURSE PAR ÉQUIPES 8 Stagiaires/stage	Coupe de France des Clubs Aix les Bains du 26 au 30 Juillet	Inscriptions closes 4 semaines avant la date d'ouverture	Regroupement des Arbitres Nationaux Evalueateurs Paris le Samedi 27 mai (Un courrier leur sera adressé individuellement)		

Une Grande Méconnue : La Procédure ...

J'ai par hasard retrouvé un article de 1992 sur la procédure des réclamations. À ma grande surprise, il n'a pas pris une ride et le Jury d'Appel continue à recevoir des cas qui démontrent à l'évidence que certains juges n'y attachent pas une importance primordiale. Ils ont tort et, à toutes fins utiles, je reproduis ci-dessous mes souhaits pieux de 92.

En effet, s'il est " permis " de se tromper sur l'interprétation de la règle, on n'a pas le droit de se tromper sur la procédure.

On n'en a pas le droit parce qu'elle est écrite noir sur blanc dans le petit livre des RCV, et qu'elle l'est encore dans l'imprimé de la réclamation. Encore faut-il le remplir correctement.

On n'en a pas le droit parce que c'est le meilleur moyen pour que les coureurs estiment ne pas avoir été jugés équitablement. Et en général, cela ne leur plaît pas du tout.

Comment faire pour que les coureurs sortent de la salle du Comité des réclamations sans claquer la porte ? C'est en fait assez simple : il suffit qu'ils aient l'impression d'avoir été jugés honnêtement.

Le respect de la procédure, pour l'esprit et pour la lettre, tient en une attitude et quelques points précis.

A - Votre attitude décontractée et votre manière de s'adresser à des égaux avec compétence donneront déjà un ton dépassionné au débat.

En effet, le juge n'est ni un père fouettard, ni un ayatollah arbitraire seul à détenir la vérité, mais un licencié qui ce jour-là se trouve de l'autre côté de la table. La manière qu'il aura de ne pas élever le ton de ne pas laisser s'installer de polémique, influera forcément sur le comportement des interlocuteurs.

De la même manière, ne vous laissez jamais aller à menacer un coureur de sanctions disciplinaires, sans vous demander si vous n'avez pas une part de responsabilité dans son inconduite. Ne vous énervez jamais, il est de votre responsabilité de rappeler souvent au coureur que c'est un jeu auquel nous jouons... Et de vous le rappeler de temps en temps à vous-même.

Enfin souvenez vous que la responsabilité d'une bonne régate repose conjointement sur le Comité de Course, les Juges et les Organisateurs. Il n'y a pas de place pour une rivalité de préséance mais seulement pour une collaboration compréhensive des problèmes de l'autre.

B - Quelques points successifs sont à suivre absolument :

1) - Veillez à ce qu'il y ait un endroit précis, facile à trouver où les coureurs pourront déposer leur réclamation.

2) - Afficher dès que possible, au besoin au fur et à mesure de leur dépôt, les heures et le lieu des audiences (ISAF 63.2)

- L'affichage doit être fait dans un lieu précis, facile à trouver, visible, éclairé, permanent et accessible à toute heure, même quand le club est fermé.

- Faites-vous réserver un " tableau jury " où il n'y ait rien d'autre que vos convocations, vos décisions et éventuellement les heures limites. Ce n'est pas toujours facile si vous jugez hors de chez vous, d'où l'intérêt des bonnes relations avec l'organisateur.

- Numérotez les réclamations dans l'ordre où elles arrivent et regroupez celles qui, à l'évidence, concernent le même incident.

- Quelqu'un doit être présent pour recevoir les réclamations et marquer l'heure de dépôt.

- Toutes les réclamations, même déposées après l'heure limite, doivent être enregistrées

par le secrétariat : c'est vous qui déciderez officiellement de leur recevabilité.

- Ces réclamations déposées ne sont pas "top secret" et doivent être communiquées au réclamant s'il en fait la demande (heureux celui qui a un bon service de photocopie).

- Heureux aussi celui qui a un bon secrétaire qui exécute parfaitement tout ce qui précède. Des apprentis juges sont souvent ravis de remplir ce rôle.

3) - Essayez d'obtenir comme salle d'audiences une pièce où peuvent au moins tenir une table avec trois chaises d'un côté et deux de l'autre (+ une pour le témoin) et si possible tout près du tableau d'affichage.

- Si en plus cette salle est à l'abri du bruit, vous aurez fait un pas important vers la sérénité nécessaire.

4) - Vous devez être au moins **trois licenciés** (prescription FFV chapitre 7 p.44) pour juger, de préférence compétents, mais la règle ne le précise pas. Alors s'il vous manque un assesseur, plutôt que de tomber dans l'irrégularité, profitez-en pour essayer de former un jeune de club ou prenez quelqu'un du comité de Course, il n'y a pas incompatibilité formelle, pourvu qu'il ait " la qualification requise ".

- Il ne doit y avoir personne d'autre dans la salle, sauf un secrétaire éventuel, évitez les "observateurs" sauf s'ils sont vraiment étrangers à la course et vraiment muets.

- Insistez, gentiment mais fermement, pour qu'il n'y ait qu'un seul représentant par voilier.

5) - Lorsque vous commencez une audience, n'hésitez pas à présenter les membres du Comité de Réclamation et demandez aux parties si elles ont des remarques à leur sujet. Si oui, n'oubliez pas de les consigner dans la décision.

- Toute "partie" (voir définition de ce mot au chapitre définitions) dans la réclamation doit pouvoir assister à toute l'audience, à tous les témoignages (ISAF 63.3), bref à tout ce qui se dit avant la délibération.

- Donc jamais d'audition des parties séparément : c'est un cas évident d'annulation en appel.

- Personne ne peut être pénalisé ou DSQ directement sans audience, que ce soit par le Comité de Course ou le Comité de Réclamations sauf OCS ou règle ISAF 30.2, 30.3 67 ou A 1.1.

6) - Par contre il est intelligent d'entendre les témoins séparément sans qu'ils aient pu entendre ce qu'a dit le précédent.

- Les parties ont le droit de questionner tous les témoins, y compris un membre du CR qui aurait vu l'incident, vous devez leur en donner l'occasion.

- N'oubliez pas qu'à priori, tout le monde est de bonne foi, il y a seulement des gens qui se trompent.

- Ne laissez pas s'installer de dialogue ou de polémique entre parties ou entre partie et témoin, demandez à celui qui dépose de s'adresser à vous en leur rappelant que c'est les juges qu'il faut convaincre et non pas l'adversaire.

- Un point délicat est aussi créé par la rédaction 97 de la règle ISAF 63.6 : vous devez théoriquement entendre tous les témoins cités (verbalement ou par écrit) par les parties, cela peut être extrêmement fastidieux voire inutile et servir à des réclamants malins pour pourrir la situation : à vous de gérer au mieux, il n'y a pas de recette miracle.

7) - N'oubliez pas d'examiner la recevabilité de chaque réclamation (pavillon - informa-

tions de l'autre - heure limite - etc... ISAF 61.1-2-3...etc)

- Une règle erronée n'est pas un motif d'irrecevabilité.

- Un pavillon pas vu, par le Comité ou par une partie, non plus.

- De même, la règle demande d'essayer de prévenir, mais n'exige pas d'y parvenir.

- Une remise après l'heure peut avoir une raison valable : c'est vous qui en décidez.

8) - Les preuves vidéo ou photo sont quelquefois très utiles, ou très trompeuses. Attention à l'angle, à la focale, au moment précis, au rythme des photos successives. Essayez d'avoir l'auteur du document pour le questionner sur les circonstances.

9) - Quand l'audience est terminée faites un bref résumé :

- des faits indubitables (par exemple reconnus par les deux parties)
- des faits probables
- des faits contestés

A ce moment votre rôle est capital car vous allez en tirer les "faits établis" qui le demeureront, même en cas d'appel.

Prenez donc le temps de les écrire, même succinctement :

A naviguait tribord peu avant la première marque de louvoyage

B naviguait bâbord sur une route de collision
B ne s'est pas écarté, il y a eu une collision entre l'étrave de A et l'angle du tableau de B.

Cela suffit pour vous permettre de rédiger, plus tard s'il y a eu, un jugement plus étoffé.

En fonction de ces faits prenez une décision en vous appuyant sur une règle ou un article des instructions de course ou une règle de jauge ou de classe.

Et vous devez en informer les parties (ISAF 65.1).

10) - Une partie a le droit d'obtenir une décision écrite sur sa demande au plus tard dans les sept jours (ISAF 65.2 et prescription FFV) cela ne veut pas dire que vous devez laisser traîner systématiquement une semaine, si vous avez pris le temps de rédiger un peu sur la feuille même de la réclamation, vous pouvez donner une simple photocopie de celle-ci.

11) - Enfin, l'Annexe P vous mâche le travail : en cas d'hésitation n'ayez pas peur de la consulter, nul ne vous reprochera de bien faire.

Tout ceci est peut être un peu en vrac, mais résulte de l'expérience que nous avons et résume les principales carences qui transparaissent à travers les appels que nous recevons.

Je terminerai en soulignant que le travail de juge commence avant la régate par la vérification des instructions de course dont vous partagez avec l'organisateur et le Comité de Course la bonne régularité, au moins pour ce qui concerne l'article des réclamations.

N'oubliez pas que votre travail n'est pas terminé à la distribution des prix, puisque même si vous avez donné la décision écrite, vous pouvez avoir à réunir un dossier d'appel, dans ce cas... Merci de bien le faire.

Bon vent.

Le Président du Jury d'Appel
Abel BELLAGUET

Séminaire des Arbitres Internationaux du 3 décembre 1999

1°) Rappel de l'ordre du jour par Christian Peyras :

Point sur trois ans d'utilisation des nouvelles RCV.

Désignations à l'étranger.

Cas intéressants.

Questions diverses

2°) Tour de table :

Georges Cornand (Gestion des arbitres)

Michel Petit : jugeur international 470

Alain Corcuff : comité de course international

Jean Lemoine : juge international

Jean-Luc Hottot : jugeur international 420

Pierre-Charles Barraud : jugeur international F18

Jean-Louis Fabry : juge international

Abel Bellaguet : juge international

Jacques Simon : juge international

Christian Peyras : juge international

Jean-Luc Michon : jugeur international Laser

François Vielle : juge international

Jean-Pierre Grosogeat : juge international

Daniel Maccari : comité de course international

Christophe Gaumont : comité de course international

Bernard Carré : comité de course international

Marc Bouet : umpire international

Bernard Bonneau : juge international

Corinne Aulnette-Tordjmann : assistante de direction CCA

Absents excusés : Gérard Bossé, Françoise Ragazzoni, Michel Barbier, Yves Léglise

3°) Les règles :

Discussions sur la règle 14 et la règle 18.2(b).

Les règles 18.2(b) et 16.2 s'appliquent au 1er janvier 2000.

La règle 18 va être réécrite dans les nouvelles RCV.

Modification de la règle 16.2 due à une soumission des USA. Le Racing rule committee a adopté cette soumission tout en spécifiant que cette règle était inutile à la règle 16.

Utilisation des nouvelles règles :

Quelques arbitres font remarquer que les coureurs français connaissent mal les règles, et que c'est là une grosse lacune par rapport aux coureurs étrangers.

Un effort de l'encadrement doit être fait pour combler cette lacune.

D'autre part, le pavillon Z, s'il est bien compris par les étrangers semble difficile pour les Français. Un encouragement doit être fait pour que les arbitres français l'utilisent plus souvent.

Bernard Bonneau précise qu'aucune recommandation de ne pas utiliser le pavillon Z n'a jamais été faite, la seule recommandation consistant à encourager l'application des IC type.

Marc Bouet demande qu'un document regroupant toutes les modifications aux règles de course depuis la sortie du 1er livre soit fait. Accord de C. Peyras et B. Bonneau.

Discussion sur l'heure légale de coucher du soleil (souvent confondue avec les problèmes de navigation de nuit).

Jean-Louis Fabry demande qu'en cas " d'infraction mineure " aux règles de jauge, celle-ci ne soit pas pénalisée. Possible uniquement en cas d'accord de la classe.

Les Equipment Rules of Sailing :

1ère partie du document : méthodologie de mesures

2ème partie du document : conseils de jauge.

le Measurement committee a demandé que les ERS aient valeur de règles, mais refusé par le conseil de l'ISAF.

Bernard Carré : il est de plus en plus difficile aux comités de course de réclamer, car trop de choses à gérer.

Bernard Bonneau : l'ISAF va vers un assouplissement de la recevabilité des réclamations.

Jean-Pierre Grosogeat : avis de course modifiable ou non ?

L'avis de course dépend de l'organisateur, les IC du comité de course. Dans les règles, seules les IC sont mentionnées. L'avis de course s'applique pendant la course seulement s'il est mentionné dans les IC comme règle applicable. Par contre, toute modification de l'avis de course qui peut léser les coureurs ne peut être faite.

Jean-Louis Fabry : Diffusion souhaitable des prescriptions de la FFV en Anglais.

Problème soulevé : comment faire pour que du point de vue juridique, un organisateur soit autorisé à ne pas déclarer une épreuve comme internationale alors que l'épreuve est de niveau local, mais avec des coureurs étrangers.

Pour l'ISAF, toute épreuve est internationale dès lors qu'elle n'est pas fermée aux étrangers.

4°) Désignations des arbitres internationaux (G. Cornand)

Lors de la réunion d'échanges des arbitres internationaux, 112 compétitions ont été proposées, avec 264 arbitres, dont 135 juges internationaux, 46 juges nationaux, 47 umpires internationaux, 19 umpires nationaux, 17 race officers.

Bernard Bonneau propose un tour de table pour connaître la satisfaction des juges par rapport aux échanges :

- Abel Bellaguet : problème de l'incertitude par rapport au club invitant

Invitations personnelles : oui, parfois

- Jean-Louis Fabry : 90% des invitations en direct.

- Les jugeurs : passent par les classes

- Jean Lemoine : 25% en direct

- Alain Corcuff : pas d'échanges car problèmes de disponibilité professionnelle

- Bernard Carré : échanges FFV uniquement

- Christophe Gaumont : nouvel arbitre international, un échange FFV

- Daniel Maccari : échanges FFV uniquement

- Jean-Pierre Grosogeat : 25% en direct

- François Vielle : échanges FFV uniquement

Bernard Bonneau rappelle que les juges internationaux sont tenus d'aller sur l'eau (pour appliquer la règle 42 par exemple). D'autre part, le Président du jury est chargé de l'accueil des juges étrangers venant en France.

Il est important que les juges fassent la démarche de prévenir la FFV quand ils vont arbitrer à l'étranger sur invitation directe.

Abel Bellaguet demande que l'on étudie une charte des conditions matérielles pour accueillir un jury international, surtout pour la salle du jury. Cette charte devrait être envoyée au club organisateur.

D'autre part, les participants soulignent l'importance de dotations à faire aux juges français qui vont à l'étranger pour offrir aux organisateurs. Mais problème budgétaire.

Jean-Louis Fabry soulève le problème des jurys qui communiquent de plus en plus par fax, emails sans se réunir, sur les épreuves de longue durée. L'instruction se fait alors par échanges de mails.

Bernard Bonneau souligne que ces épreuves à gros budget peuvent supporter les dépenses d'un jury international à chaque étape. Ce genre de délibérations à distance ne pose pas de problème lorsque les concurrents sont sur l'eau, mais le problème est différent lorsque les coureurs sont arrivés à terre, car problème de la retransmission de la déposition du coureur vers les autres membres du jury (impartialité, objectivité).

Jean Lemoine propose qu'une procédure très rigoureuse soit créée pour ce genre de jugement.

Clôture de la réunion à 19h00 par Christian Peyras.

A la satisfaction générale des participants, il est décidé d'organiser une réunion similaire l'année prochaine pour étudier les nouvelles règles de course 2001-2004.

Les Comptes-rendus des Réunions de la CCA en 1999

Le 26 Mars 1999

1°) Nouvelle annexe A des RCV ISAF

La décision est prise de mettre la nouvelle annexe sur le site, de

l'envoyer à tous les arbitres, y compris dans le prochain rappel général, et de faire une recommandation/directive aux organisateurs et arbitres pour utiliser cette nouvelle annexe parcours.

Georges Landry adapte son logiciel de classements à cette nouvelle annexe A.

2°) le Rappel Général (contenu) :

*règles en application au 1/1/99 - commentaires et directives (liés à ces règles)

*modification des Instructions de course pour l'utilisation de l'annexe A

*critères de requalification des arbitres

*les arbitres honoraires

*Point sur la formation - nomination des nouveaux umpires

*Présentation du programme d'animation Peronneau

Il a été demandé de voir auprès du Webmaster pour connaître les raisons de l'absence des Rappels généraux sur le site.

3°) la Jauge

A - Suite à un arrêt temporaire de Jean-Luc Hottot de sa mission de coordination jauge, les stages de jaugeurs régionaux prévus en avril sont supprimés. Par contre, les jaugeurs fédéraux sont sollicités individuellement pour greffer sur des épreuves auxquelles ils participent en tant que jaugeurs, des sessions de formation de jaugeurs régionaux.

B - Paiement jauge initiale des voiles : réactions de plusieurs CRA suite à cette lettre. Mise au point à faire dans le Rappel Général pour rappeler que le paiement de la jauge initiale est une décision de la classe uniquement et que la recommandation de l'ISAF dans les «Equipment rules of sailing» précise que le jaugeur qui effectue les mesures initiales avant une épreuve ne doit pas être ensuite le jaugeur arbitre de cette même épreuve.

C - Les «Equipment Rules of Sailing» ou ERS : afin d'avancer dans leur traduction, et pour vérifier la cohérence des termes utilisés dans les différents articles, le document en Français est envoyé aux jaugeurs suivants : Ugo Zappi, Yves Léglise, Claude Bigeard, Alain Bujeaud, Jean-Luc Gauthier, Pierre Charles Barraud, pour retour dès que possible.

4°) Présentation du programme d'animation de Henri Peronneau, vendu environ 250 francs, et qui constitue un excellent support de formation des juges et Umpires pour l'illustration des cas en réclamation.

5°) les requalifications d'arbitres 1999-2000

Tous les arbitres sur lesquels la CCA avait émis des réserves ont été contactés individuellement. Une procédure de réintégration leur a

été proposée, dans la plupart des cas, à l'exception de 3 personnes maintenues sur la liste des arbitres honoraires

6°) Match Racing

Mise en application des modifications futures à l'annexe C : certaines règles doivent être modifiées et diffusées aux alentours du 1/5/99

La question : ces modifications pourront-elles être prises en compte pour les championnats de France de Match Racing ?

La réponse de la CCA : non, les sélections sont courues selon des règles non modifiées, qui resteront en application pour les phases finales.

7°) Arbitres de club

Adoption du projet présenté par Jean-Claude Logette. Nécessité d'une modification de la réglementation technique, chapitre « arbitres des épreuves ».

8°) Désignations

Une fois encore, de nombreuses modifications ont dû être faites en raison de négligences d'arbitres et de clubs. Prévoir pour 2000 une procédure plus sévère.

Le 26 Mai 1999

REGLES

1°) Point par Bernard Bonneau sur la diffusion des compléments aux règles envoyés par l'ISAF :

*supplément aux RCV et commentaires

*nouvelle annexe A et directive pour application

*modification aux cas ISAF

*modification à l'annexe C des RCV

*modification au Case Book

Tout est sur Internet sauf les modifications aux cas ISAF et au Case Book (en cours de traduction). Les suppléments aux RCV, les commentaires et la nouvelle annexe A ont été envoyés à tous les arbitres nationaux et sont inclus dans le rappel général n°14, et la modification à l'annexe C à tous les umpires.

2°) Application des modifications à l'annexe C : la date fixée par l'ISAF est le 1er juin 1999 ; la CCA par directive a fixé la date au 1er juillet 1999. Ces modifications ne s'appliqueront pas aux finales du championnat de France de Match Racing (Espoirs et DI)

3°) Instructions de course type match racing : nécessité d'y inclure certaines modifications qui ont été maintenant adoptées dans toutes les régates majeures.

GESTION DU CORPS ARBITRAL

1°) Désignations : Bernard Bonneau fait le point des énormes difficultés à gérer le suivi des désignations : trop de changements, trop de contestations et de conflits, remplacements

à pourvoir dans l'urgence, recherches d'arbitres pour épreuves spécifiques, déficit d'arbitres internationaux. Il propose que la procédure des désignations soit revue, par exemple :

*épreuves officielles (championnats de France, épreuves internationales, etc) : la CCA désigne à partir des vœux des arbitres et ajoute les arbitres en phase de probation

*épreuves nationales classiques (groupe 2) : les organisateurs doivent proposer des arbitres.

*Epreuves à compétence particulière (match racing, funboard, VRC, arbitrage direct) : un délégué ou un groupe de travail délégué par type d'épreuves propose une grille des épreuves concernées portant les noms des présidents parmi les arbitres spécialistes. La sous-commission gestion complète les désignations à partir des vœux

Il est proposé que les clubs modifiant les désignations soient sanctionnés financièrement (annulation de la prise en charge du corps arbitral).

2°) Renouvellement :

Nécessité de proposer un programme de «réintégration» ou de formation aux arbitres qui sont passés par une phase de probation, en fonction des rapports établis par les évaluateurs. Une grille des dates de renouvellement pour tous les arbitres a été préparée et sera mise sur le site FFV.

SOUS COMMISSION FORMATION

Deviennent Juges nationaux :

Axelle Van Overstraeten, Jean-Luc Michon

Comité de course national :

Le passage de Jean-Pierre Evrard qui a déjà obtenu plusieurs évaluations très favorables est proposé. Attente de confirmation de la sous-commission.

Stages nationaux Comités de course : 3 stages confirmés, tous pleins.

Juges : Henri Peronneau ajouté au stage du Havre

Evaluations :

Perrot, évaluation juge sur Mondial IMCO Nouvelle Calédonie, acceptée après vérification avec Michel Barbier

Nguyen Canh : programme d'évaluations accepté ; pas de prise en charge financière pour le voyage Antilles/France (déjà prise en charge en 1998)

Jauge :

Nomination des jaugeurs :

Certains jaugeurs de classe demandent des remboursements sur des épreuves sans que la CCA les ait désignés : à vérifier auprès des classes.

Stage Jauge : suite au problème professionnel de Jean-Luc Hottot, le

programme de stages de jaugeurs régionaux a été annulé.

Mesures de remplacement :

*relance des jaugeurs fédéraux pour proposi-

Les Compte-rendu des Réunions de la CCA en 1999

tion de formation (3 réponses seulement à ce jour)

*information des CRA sur les places libres dans les stages proposés

*envoi du contenu de stage à tous les jaugeurs fédéraux

RAPPEL GENERAL n°14 :

Ajouter : informations sur les contrôles antidopages inopinés,

Obligation d'informer la CCA quand un arbitre est sollicité pour aller à l'étranger.

ère page : article requalification : mettre le texte général

Le 15 Octobre 1999

RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS

- Une lettre sera adressée aux arbitres renouvelables (voir liste), pour leur demander s'ils désirent être renouvelés, ou supprimés de la liste des arbitres, ou devenir arbitres honoraires

Une pré-liste a été examinée.

JAUGE

*Stage à l'ENV : 11 candidats du 11 au 14 novembre.

Encadrement : Michel Petit, Claude Bigeard, Ugo Zappi, Jean-Luc Hottot

*Action avec Jean-Luc HOTTOT :

*Stage national pour les jaugeurs de classe

*Formation dans ligues de jaugeurs (4 jours de stage)

*Le règlement pour l'équipement des voiliers a été traduit et adressé aux jaugeurs et dans leurs CRA. Satisfaction sur son contenu.

POINT SUR LE BUDGET 1999

*Sur budget formation :

*CCA élargie le vendredi 10 décembre 1999 de 17h00 à 20h00

*Séminaire arbitres internationaux le vendredi 3 décembre 1999 de 16h00 à 19h00 (avec invitation à la soirée d'ouverture du Salon)

*Séminaire des formateurs évaluateurs et des responsables de formation de CRA le samedi 11 décembre 1999 de 9h30 à 13h00 + repas + carte entrée Salon

*Dotation aux arbitres de carnets waterproof + règles de course plastifiées (internationaux et nationaux sur grandes épreuves)

*diffusion élargie de documents CCA

*carte + badge arbitre + pavillons (jury, jaugeur....)

*Arbitrage sur épreuves :

Recherche de la cause du dépassement. intervention auprès du bureau et comité directeur de la FFV pour augmentation du budget.

Le 10 Décembre 1999

1°) LA JAUGE (Jean-Luc Hottot)

Les tampons jauge sont prêts et commencent à être attribués. Les contenus de formations de

jauge se mettent en place. Jean-Luc Hottot est en mission sur la jauge jusqu'en septembre 2000 (principalement pour la formation des jaugeurs régionaux).

Les différentes qualifications des jaugeurs :

- fédéraux (qualification supérieure)
- nationaux de classe (connaissance de la classe)
- régionaux (connaissance de base sur la jauge)
- mesureurs ORC/HN club (qualification nationale)
- certifieurs (jaugeur au minimum régional)

Mise en place de jaugeurs évaluateurs, chargés de qualifier les mesureurs en jaugeurs.

2°) LA FORMATION (Daniel Maccari)

En 1999, la sous-commission a été scindée en 3, Annie Meyran pour les juges, Thierry Poirey pour les umpires, Yves Léglise pour les comités.

A - Pour les comités : 4 stages en 99, un dirigé par C. Gaumont, 1 par Y. Léglise, 2 par D. Maccari. Problème des niveaux de certification des CRA hétérogènes suivant les CRA.

B - Pour les juges : 2 stages en 99, un dirigé par JC Logette, un par JP Grosogeat
Une note aux directeurs de stage doit être faite pour leur dire de préciser aux stagiaires qu'ils doivent effectuer 3 évaluations dans les 2 ans qui suivent le stage, pour validation.

Les pavillons Jury doivent être refaits.

C - Pour les umpires : 2 formations nationales umpires, avec tests sur site et tests écrits.
Une réactualisation de la liste a été faite, et le recensement des umpires régionaux est en cours. Les Umpires vont être alignés sur les comités et les juges pour le renouvellement des qualifications.

3°) **RAPPEL GENERAL** : à paraître en janvier :

- nouvelles nominations
- calendrier de formation
- procédure de prise en charge et de désignation
- modifications aux RCV
- CR réunions d'arbitrage de fin d'année
- texte A. Bellaguet
- Recommandations aux arbitres
- document de M. Bouet sur la course par équipe

4°) **PRESENTATION DES NOUVELLES REGLES (B. Bonneau)**

5°) **DIVERS**

- Professionnalisation de l'arbitrage : projet à l'étude
- faire un rappel aux arbitres et aux CRA pour que les arbitres nommés sur les IL soient des nationaux
- Dotations : carte arbitre, carnet waterproof, indicateurs de cap, règles plastiques (pour les arbitres internationaux), Programmes TSS de H. Peronneau pour les CRA.

Réunion de la Sous-commission Formation Le 27 mars 1999

1°) **Point sur les stages nationaux**

Stage Juges :

A Stage de Crozon Morgat, pendant le chpt de France Planche à voile espoir, du 9 au 16 juillet 1999 :

Responsables du Stage : Jean-Claude LOGETTE et Annie MEYRAN + 4 stagiaires

B Stage du Havre, pendant le Cht de France Espoir dériveurs, Du 20 au 29 août 1999 :

Responsable du stage : Jean-Pierre GROS-GOGAT + 3 stagiaires

Stage Comités de course :

A Stage de Bordeaux, pendant le national Optimist. Du 10 au 17 juillet 1999 :

Responsable du stage : Yves LEGLISE + 5 stagiaires

B Stage de St Cyprien, pendant le National FC8. Du 30 octobre au 5 novembre 1999

Responsables du stage : Christophe GAUMONT et Daniel MACCARI + 5 stagiaires

Stage Umpire à Antibes, du 18 au 21 mars 1999

Responsables du stage : Patrick Diebolt et Philippe Gomez + 11 stagiaires

2°) **Point sur les Evaluations**

Annie Meyran pour les juges, Yves Léglise pour les Comités de Course et Thierry Poirey pour les Umpires préparent une lettre pour affecter les stagiaires sur les épreuves choisies.

Problème des phases 3 comités de course, qui doivent se faire évaluer sur des épreuves SIL ou SN de 2 à 3 jours au moins. Ce type d'épreuves ne figure pas au calendrier d'arbitrage. A déterminer avec les CRA.

3°) **Liste des Arbitres évaluateurs**

Ajouter : Jean-Louis Vincent pour les juges

Ajouter : Jean-Claude Logette, Bernadette Delbart, Christophe Gaumont, et Bernard Duval pour les comités de course.

4°) **Point sur la jauge**

voir compte rendu de la CCA 26/3

5°) **Funboard**

Michel Busse ayant démissionné de ses fonctions de formateur Funboard, Ceci pose un gros problème à la CCA. A traiter globalement dans la négociation AFF/FFV.

SOUVENIR

Georges DOUMENC, 53 ans, Marc IMBERT, 52 ans et Patrick LEROY, 60 ans, nous ont quitté en 1999.

Tous les trois étaient des comités de course nationaux passionnés et reconnus. Ils nous manquent et l'ensemble de notre corps arbitral s'associe à la peine de leurs familles.

Réunion des Formateurs

(Suite de la Page 1) Charentes, Languedoc Roussillon). Elle est parfois organisée hors du contrôle de la CRA (Bretagne).

Peu de régions assurent des formations de jaugeurs (Poitou-Charentes, Ile de France). Par contre, de nombreuses régions ont bénéficié des sessions de formations à la jauge ORC Club.

Les formations d'umpires échappent pour la plupart aux CRA, organisées plutôt dans des centres adaptés (ENV, Antibes).

Quelques régions poursuivent des formations adaptées à la voile radio commandée.

Les difficultés principales ressenties par les formateurs régionaux :

- Difficultés d'appréciation du niveau nécessaire pour accéder au niveau national.
- Manque de mise en situation des juges en formation en raison du faible nombre de réclamations dans les régates régionales et inter régionales
- Grand nombre d'abandons en cours de formation
- Difficultés à intégrer les arbitres nationaux dans la politique régionale de formation
- Manque d'encadrement des modules pratiques
- Arbitres qui préfèrent régater

3. Suivi des arbitres régionaux s'orientant vers une qualification nationale : certains représentants des CRA se plaignent de n'être pas tenus au courant des résultats des formations nationales suivies par leurs arbitres régionaux. Il est décidé que les CRA seront destinataires de la copie des convocations aux stages nationaux, ainsi que du résultat du stage de formation.

4. Umpires : Thierry POIREY, coordinateur pour la CCA des formations d'umpires rappelle l'échelle des qualifications et l'implication des umpires sur les épreuves selon leur qualification :

- Umpires nationaux : peuvent arbitrer des épreuves nationales mais ne peuvent être umpire chef que s'ils possèdent en même temps la qualification de juge national.
- Umpires régionaux : peuvent arbitrer des épreuves nationales comme assesseur et des épreuves régionales. Doivent posséder la qualification de juge régional pour être umpire chef sur une épreuve régionale.

Les CRA demandent à être informées quand une formation est organisée dans un centre implanté dans la région.

5. Jauge : Rappel par Jean Luc HOTTOT des différentes qualifications de jaugeurs :

- Jaugeur fédéral
- Jaugeur régional
- Jaugeur de classe (délivrée par la clas-

se)

- Mesureurs (ORC, HN, F18)

Les jaugeurs de classe certifient la conformité du matériel de leur classe mais n'ont pas toujours la qualification pour être jaugeurs d'épreuves.

Le réseau des jaugeurs régionaux doit être développé : ils sont jaugeurs d'épreuves régionales et inter régionales et peuvent certifier des voiles après accord avec les classes concernées.

Les jaugeurs fédéraux peuvent diriger des comités de jauge d'épreuves multi séries et peuvent certifier le matériel (voiles, coques, espars).

Les mesureurs (ORC, HN, F18...) sont habilités à effectuer les mesures nécessaires à l'établissement d'un certificat de handicap ou, pour le F18, à attester que le matériel est conforme à la jauge.

Formation des jaugeurs régionaux : JL Hottot assurera ces formations. 6 sessions peuvent déjà être programmées :

- Côte d'Azur et Alpes Provence ; correspondant : Guy Guermont
- Bretagne ; correspondant JC Logette
- Dauphiné Savoie, Lyonnais, Franche-Comté ; correspondant : Maurice Bost
- Haute Normandie, Picardie, Ile de France ; correspondant Didier Derand
- Poitou Charentes et Aquitaine ; correspondant : Alain Bugeaud
- Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées ; correspondant : Michel Vialet

Un calendrier de ces formations doit être rapidement diffusé, avec les documents explicatifs et d'inscription.

5. Arbitres de club : Jean Claude Logette fait une présentation de la mise en place expérimentale qu'il a pilotée en Bretagne. Plusieurs régions sont prêtes à poursuivre ce projet. Le principal problème est celui de la responsabilité des arbitres de club qui n'ont pas de reconnaissance de qualification dans nos règlements actuels. Ce point doit être éclairci avant d'officialiser leur rôle.

6. Questions diverses :

- Les "équivalences" : Est-il normal que des équivalences de qualification soient attribuées par une ligue. Exemple : donner à un comité de course régional (ou national) la qualification, par dérogation, de juge régional ?

Réponse : Rien ne permet, dans le règlement des diplômes et qualifications de la FFV, de donner une telle équivalence ou dérogation. Ce texte prévoit une prise en compte des acquis, qui peut venir en crédit pour le candidat à une qualification, mais sans le dispenser pour autant des autres parties de la formation. Dans tous les cas, ces demandes doivent être traitées par l'organisme de formation (CRA, CCA) mais ne peuvent se résumer à une décision unilatérale du CDV, de la Ligue ou de la FFV.

- Logiciel TSS (logiciel de dessin de situations de régates par Henri PERONNEAU) : Chaque CRA doit être dotée d'un programme TSS. La CCA prend les

contacts nécessaires.

- Ajouts et modifications aux RCV : l'information sera dispensée sur le site de la FFV et adressée à tous les arbitres dans le prochain numéro du Rappel Général.

- Délégation des désignations d'arbitres aux CRA : cette délégation sera reconduite en 2000 pour les épreuves inter régionales et nationales "mineures". Il est rappelé aux CRA qu'elles doivent respecter le niveau de qualification prévu par le règlement technique. La CCA peut accorder dérogation pour les arbitres de niveau inférieur proposés par la CRA quand aucun arbitre national n'a pu être trouvé.

- Le calendrier des stages de formation sera adressé à toutes les CRA dès sa parution et intégré dans le prochain Rappel Général.

- Le CD Rom du manuel formateur est épuisé et date un peu. Une nouvelle édition est envisagée.

La réunion se termine à 13h45.

Les Nouvelles de l'International

1. Nouvelles instructions de course en vue. L'ISAF se propose de revoir l'annexe N pour la prochaine édition du règlement. En effet, un accord semble se dégager en vue d'utiliser des I.C. plus précises. Rassurons-nous, elles seront très proches de nos I.C. françaises.

2. La réunion européenne pour l'échange des juges s'est déroulée à Gênes les 22 et 23 janvier. 18 pays ont participé directement et plus de 350 échanges ont été réalisés. Prochaine réunion en décembre 2000.

3. Gérard Bossé, membre de l'équipe d'arbitrage de la coupe Louis Vuitton a été proposé pour faire partie des heureux élus chargés de juger l'America's cup.

4. Bernard Bonneau a été désigné comme membre du jury des Jeux Olympiques de Sydney, il sera plus particulièrement chargé des 470.

5. Michel Barbier suit depuis trois ans la formation des comités de course australiens pour les Jeux Olympiques. Il sera en outre chargé de la coordination des comités de course et des "ISAF Course Representatives" durant les Jeux.

Michel BARBIER